



**Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l.**  
**Comité Technique**

Affiliée à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.)  
Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.)  
3, Route d'Arlon L-8009 Strassen www.flassa.lu IBAN LU48 1111 0458 9413 0000

**Règlement fédéral d'agrégation FLASSA M2:**  
**Cycle Moyen / CMAS M \*\***

Pour obtenir l'agrégation fédérale le demandeur remplira les conditions suivantes :

1. Faire une demande d'agrégation écrite à la FLASSA.
2. Etre licencié de la FLASSA.
3. Produire une copie du diplôme Cycle Moyen ou CMAS M \*\*.
4. Produire un certificat de participation active à 2 sessions P1 et 1 session P2 au moins.
5. Produire un certificat de participation active à 1 session de formation théorique et pratique P3.
6. Produire un carnet de stage dûment rempli et signé certifiant la participation active comme moniteur examinateur M1 ou comme stagiaire à 2 examens de toutes les épreuves théoriques et pratiques P3.
7. Produire un certificat de participation active, comme stagiaire FLASSA ou comme candidat, au déroulement pratique et théorique d'une session Cycle Inférieur / M1.
8. Maîtriser l'allemand ou le français et avoir des notions sérieuses du luxembourgeois.
9. Produire un certificat de participation à un cours de base en matière de secourisme selon le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 (Art. 24), reconduit par un certificat de rappel, si plus de 5 ans (Art. 29 et 30).
10. Produire un certificat de participation à un cours sur la réglementation FLASSA.
11. Produire un permis bateau côtier.
12. Produire un certificat restreint de radiotéléphoniste maritime (facultatif, mais recommandé).
13. Produire un certificat d'expérience plongée enfants / jeunes.

Le Comité Technique décidera en dernier lieu de l'agrégation.

**Révisions :**

Date	Page	Par	Sujet
Rév.0 20.04.05	Toutes	Commission d'agrégation	Version originale, accord du CT du 20 avril 05
Rév.1 11.03.07	Toutes	Commission P3 2007	Adaptation à la nouvelle réglementation P3, accord du CT du 7 mars 07
Rév.2 05.02.14	1-2	CT	Définition du cours de base et de rappel de secourisme. Le certificat restreint de radiotéléphoniste maritime devient facultatif.





**Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l.**  
**Comité Technique**

Affiliée à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.)  
Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.)  
3, Route d'Arlon L-8009 Strassen www.flassa.lu IBAN LU48 1111 0458 9413 0000

## Certificats à remplir

	Date & Lieu	Signatures
1. Certificat de participation active à 1 session P1 (Pièce agrégation M1 à reproduire)		Moniteur FLASSA
2. Certificat de participation active à 1 session P1 (Pièce agrégation M1 à reproduire)		Moniteur FLASSA
3. Certificat de participation active à 1 session P2 (Pièce agrégation M1 à reproduire)		Moniteur FLASSA
4. Certificat de participation active à 1 session de formation théorique et pratique P3.		Moniteur FLASSA
5. Certificat de stage au déroulement pratique et théorique d'une session Cycle Inférieur / M1		Directeur de stage
6. Certificat de participation à un cours sur la réglementation FLASSA. (Pièce agrégation M1 à reproduire)		Chargé de cours
7. Certificat d'expérience plongée enfants / jeune		Moniteur FLASSA